

L'optimisation des collectes. c'est quoi ?

La genèse de l'optimisation

Les délégués du SIETOM de Chalosse ont choisi en 2009 de lancer une étude d'optimisation sur le territoire du Syndicat afin de faire évoluer le dispositif actuel de collecte et de promouvoir la valorisation des déchets. La mission d'optimisation a permis de dresser un état des lieux avec une étude des coûts. Cette étape clé a permis de relever avec précision les emplacements de tous les conteneurs, les points dangereux, les lieux qui débordent fréquemment et qui présentent des déchets non conformes et de vérifier la pertinence des tournées. Le résultat de l'étude a permis de mettre en place un plan d'actions pour conteneuriser l'ensemble du territoire d'ici 2014 et réduire le nombre de passages dans les communes dès 2015. La collecte sélective sera bénéficiaire de cette réduction de collecte puisque en retour le nombre de points tri va augmenter et les fréquences de vidange seront plus nombreuses.

En quoi consiste l'optimisation ?

Pour la collecte des déchets recyclables

Il s'agit d'augmenter le nombre de points tri dans les communes



Pour la collecte des ordures ménagères

Il s'agit de conteneuriser l'ensemble du territoire et d'optimiser le nombre de passages



Quel est le but de l'optimisation : "assurer un meilleur service à moyens constants"

Mieux répartir les points tri sur la commune pour un meilleur service et réduire les déplacements des usagers

Augmenter le nombre de conteneurs pour éviter les débordements

Obtenir de meilleures performances de tri avec plus de déchets recyclés

Implanter des collecteurs de piles sur chaque point tri pour faciliter le tri de ces déchets polluants

Supprimer les sacs des trottoirs pour une propreté accrue et une meilleure hygiène

Améliorer les conditions de travail des agents en évitant le port de charges lourdes

Réduire le bruit car la benne ne s'arrête plus devant chaque habitation

Supprimer les marches-arrière dangereuses pour améliorer la sécurité des agents et des habitants

Réduire les kilomètres, les émissions de CO2 et le carburant

Comment se passe l'optimisation ?

- Etape 1** Un courrier est envoyé par le SIETOM à la commune pour mettre en place l'optimisation
- Etape 2** Un rendez-vous est fixé entre le SIETOM et la commune pour formaliser les travaux à réaliser
- Etape 3** La commune met en place les plaques destinées à recevoir les futurs conteneurs à ordures ménagères. Le SIETOM réalise les plateformes destinées à recevoir les futurs conteneurs de tri
- Etape 4** Des agents de communication du SIETOM viennent informer les usagers des changements à venir
- Etape 5** Les nouveaux conteneurs sont installés par le SIETOM
- Etape 6** Dans le cadre de la collecte des ordures ménagères, la collecte en porte à porte s'arrête. Dans le cadre de la collecte des déchets recyclables, le nouveau point tri est mis en service
- Etape 7 en 2015** Réduction du nombre de passages dans les communes pour la collecte des ordures ménagères et augmentation des fréquences de collecte des conteneurs de tri



la TRIBUNE du SIETOM

pour en savoir plus sur les déchets

Juin 2014 - n° 3



Les délégués de vos communes m'ont renouvelé leur confiance et m'ont élu à la Présidence du SIETOM pour un second mandat. Nous allons poursuivre les efforts engagés depuis 6 ans pour améliorer notre service et être encore plus efficaces et efficients tout en maîtrisant les coûts de ce service. Vous pouvez compter sur mon implication ainsi que celle de mes équipes et de vos élus pour y parvenir.

Dans ce numéro, j'ai voulu vous présenter le fonctionnement de notre structure. Vous trouverez un dossier complet sur l'organisation de notre Syndicat et les rôles de chacun.

Le tri des déchets est une nécessité incontournable. Il reste encore perfectible car beaucoup trop de déchets recyclables finissent encore dans nos poubelles. Le déploiement de nouveaux points tri s'impose donc à côté de la conteneurisation et de la réduction des fréquences de la collecte des ordures ménagères pour faciliter votre geste de tri et obtenir de meilleurs résultats. Je compte sur votre engagement citoyen, encourageant l'investissement de vos délégués dans ce domaine sensible et passionnant qu'est le traitement des déchets.

Odile Lafitte
Présidente du SIETOM

Bilan déchets 2013

	(en tonnes)
Les ordures ménagères	16 850
Les déchets verts	8 647
Les encombrants	4 884
Les gravats	3 069
Le verre	2 089
Le papier	2 010
Le bois	2 119
Les métaux	719
Le carton	529
Les emballages	508
Les déchets électriques	389
Les textiles	210
Les déchets ménagers spéciaux	92
Les pneumatiques	20
Les batteries	20

la destination des déchets 2013

- Valorisation matière : **20%**
- Valorisation organique : **29%**
- Stockage des déchets inertes : **7%**
- Stockage des déchets ultimes : **44%**

Bilan
49% des déchets collectés sont valorisés
soit **270.3 kg/hab**

51% des déchets collectés sont enfouis
soit **281.2 kg/hab**



En 2013, 51% de nos déchets ont été enfouis...

Rappel

Sur décision du Comité syndical, les pneus propres et secs ne sont plus acceptés dans les déchetteries du SIETOM. Ils doivent être déposés chez un distributeur qui a obligation de les récupérer conformément à l'article 5 du décret n° 2002-1563 du 24 décembre



DOSSIER : quel est le mode de fonctionnement du SIETOM de Chalosse ?

(*) CC : Communauté des communes

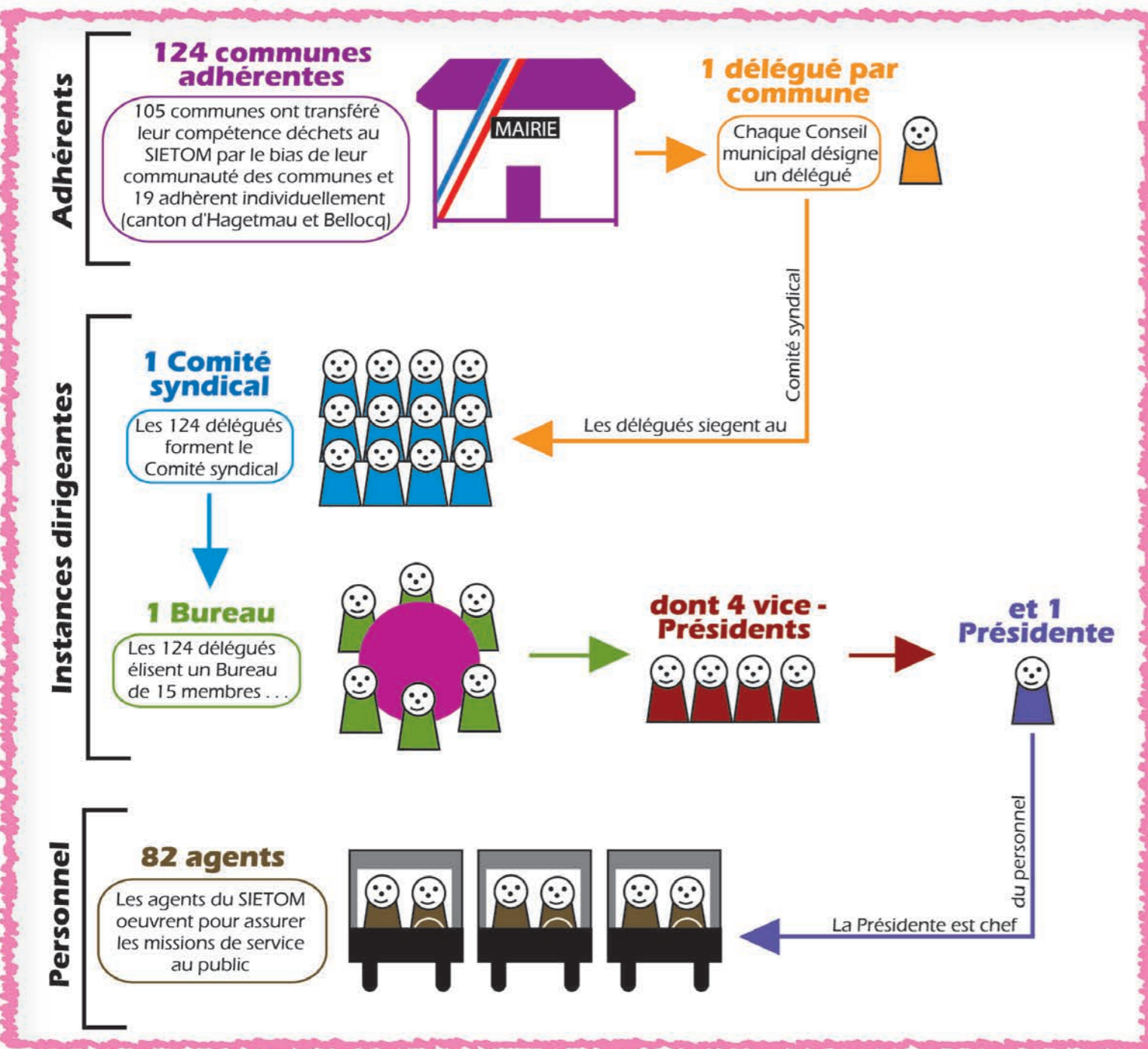
Le 28 mai 2014, les délégués du SIETOM de Chalosse ont réélu Madame Odile Lafitte pour un second mandat à la tête du SIETOM de Chalosse. Mais le SIETOM c'est quoi exactement ? Comment est-il géré ? Comment s'organise-t-il ? Voilà peut-être quelques questions que vous vous posez et qui méritent un éclaircissement.

Le SIETOM, c'est quoi ?

Le SIETOM de Chalosse est un Syndicat mixte. A ce titre, il est administré par un Comité syndical composé de 124 délégués issus des conseils communautaires et municipaux des communautés de communes et communes membres. Le Comité syndical est l'organe délibérant. Il siège en séance plénière 3 à 4 fois par an pour définir les grandes orientations du Syndicat.

Un Bureau est élu parmi les délégués avec à sa tête une Présidente et 4 vice-Présidents. La Présidente exécute les décisions du Comité syndical et représente le Syndicat dans les actes de la vie civile. Elle est l'ordonnatrice des dépenses,

Le SIETOM, comment ça marche ?



Chaque délégué a un suppléant pour le remplacer. Au sein du Comité syndical, sont également désignés des membres pour les différentes commissions (commission d'appel d'offre, commission des finances, comité technique, commission de suivi de site et comité d'hygiène de sécurité des conditions de travail). Retrouvez la liste de l'ensemble des délégations sur www.sietomdechalosse.fr.

Qui compose le Bureau du SIETOM ?

- Présidente :** Mme Odile LAFITTE : Vice-Présidente de la CC(*) Côteaux et Vallées des Luys - Conseillère générale
1er vice-Président : M. Serge LANSAMAN : Maire d'Hagetmau
2ème vice-Présidente : Mme Ghislaine LALANNE : Vice-Présidente de la CC du Pays de Mugron - Maire de Caupenne
3ème vice-Président : M. Vincent LAGROLA : Président de la CC de Montfort-en-Chalosse - Maire de Goos
4ème vice-Président : M. Gérard VILLETORTE : CC du Pays Tarusate - Maire-adjoint de Carcarès-Sainte-Croix
- Membres :**
- M. Lilian LAGEYRE : CC Côteaux et Vallées des Luys - Conseiller municipal à Bastennes
 - Mme Marlène RASOAMAHARO : CC du Pays Tarusate - Conseillère municipale à Souprosse
 - Mme Charlotte CLAVERIE : CC du Pays Tarusate - Conseillère municipale à Rion-des-Landes
 - M. Yves BATS : CC de Montfort-en-Chalosse - Maire de Hinx
 - M. Jean-Claude DUCLA : CC du Cap de Gascogne - Maire-adjoint de Montgaillard
 - Mme Geneviève POUYSEGUR : CC du Cap de Gascogne - Maire-adjointe d'Eyres-Moncube
 - M. Gilles LAHITTE : CC de Pouillon - Conseiller municipal à Pouillon
 - M. Jean DARRASPEN : CC de Pouillon - Maire de Tilh
 - M. Christian BOULIN : CC du Tursan - Maire de Lacajunte
 - M. Alain DUFAU : Maire-adjoint de Saint-Cricq-Chalosse

Quel est le rôle du délégué de ma communauté de communes ou de ma commune ?

- Il siège aux réunions
- Il vote le budget et le compte administratif
- Il délibère sur les différents projets proposés par le Bureau
- Il peut participer aux différentes commissions
- Il fait remonter les dysfonctionnements rencontrés sur sa commune
- Il doit rendre compte, auprès de son Conseil communautaire (ou municipal), des décisions et orientations prises en Comité syndical
- Il est le relais du SIETOM auprès des habitants

Qui est le délégué de ma commune ?

AMOU : Odile LAFITTE	GARREY : Danièle TARTINVILLE	MOUSCARDES : Véronique GOMES
ARBOUCAVE : Mathieu BIDOT	GAUJACO : Christian CRABOS	MUGRON : Marie-Christine BRETTESS
ARGELOS : Jean NASSANS	GEAUNE : Alain BRETHERS	NASSIET : Daniel ROY
ARSAGUE : MC LAMAISON-LAMARQUE	GIBRET : Jérôme BURGUE	NERBIS : Bernard PONTARRASSE
AUBAGNAN : Marie LAMAIGNERE	GOOS : Vincent LAGROLA	NOUSSE : Lionel BARRAUD
AUDIGNON : Patrick SEBIE	GOUSSE : Fabrice LAUREDE	ONARD : Martine SIOT MAURY
AUDON : Jean-Jacques DARTIGUELONGUE	GOUTS : Ginette LASSALLE	OSSAGES : Josette HILLOTTE
BAIGTS-CHALOSSE : Francis DUBECO	HABAS : Guy LOUSTAUNAU	OZOURT : Caroline HERRMANN
BANOS : Romain LALANNE	HAGETMAU : Serge LANSAMAN	PAYROS-CAZAUT : Alain VITHE
BASSERCLES : Fabien DARRACO	HAURIET : Muriel DUCOURNAU	PECORADE : Guillaume DUTOYA
BASTENNES : Lilian LAGEYRE	HINX : Yves BATS	PEYRE : Philippe MASSETAT
BATS-TURSAN : Yvon DUMARTIN	HORSARRIEU : Thierry DESPOUY	PHILONDENX : Jacques CAZAUBIEILH
BEGAAR : Guy DELMAS	LABASTIDE-CHAL. : Benoit CAZAUBON	PIMBO : Danielle ROLLAND
BELLOCO (64) : Idelette DEMAISON	LACAJUNTE : Christian BOULIN	POMAREZ : Pascal CASSIAU
BERGOUY : Bernard GRIMAN	LACRABE : Jean-Jacques LASSERRE	PONTONX : Patrick HACHAGUER
BEYLONGUE : Jean-Marc BROUCH	LAHOSSE : Guy DUCAMP	POUDENX : Christian HANSE
BEYRIES : Thierry SAINT-DIZIER	LALUQUE : Sébastien DARRIGRAND	POUILLON : Gilles LAHITTE
BONNEGARDE : Michel DESTANDAU	LAMOTHE : Patrick DUBOURG	POYANNE : Alain LABAT
BOOS : Christian BET	LARBAY : Frédéric LANGE	POYARTIN : Virginia BESNARD
BRASSEMPOUY : Guy DUPLANTIER	LAUREDE : Vincent DARRIEUTORT	PRECHACQ : Philippe LEGLIZE
CARCARES-Ste-C. : Gérard VILLETORTE	LAURET : Philippe DASTUGUES	PUYOL-CAZALET : Jérôme COSTEDOAT
CARCEN-PONSON : Denis MAPIAS	LE LEUY : Pierre CAZENAVE	RION : Charlotte CLAVERIE
CASSEN : Jean-Jacques LALANNE	LESGOR : Stéphanie YURIC	SAINT-AUBIN : Bernard BABBY
CASTAIGNOS-SOUS. : Philippe NAVAILLES	LOUER : Maguy DEGERT	SAINT-SEVER : Jacques CHOULET
CASTEL-SARRAZIN : Marie-France DEYRIS	LOUROUEN : Alain DURIE	SAINT-YAGUEN : Jérôme LABEYRIE
CASTELNAU-CHAL. : Jean-Paul GARBAY	MANT : Philippe DUMARTIN	SAMADET : André DUSSAUT
CASTELNAU-TURSAN : Serge DUCLA	MARPAPS : Bernard DUGACHARD	SARRAZIET : Guy NOIZAT
CASTELNER : André BERGERON	MAURIES : Catherine DUCOUSSO	SERRELOUS : Gérard COURBAIGTS
CAUPENNE : Ghislaine LALANNE	MAYLIS : Jean-Louis CLEDES	SERRES-GASTON : Adrien BARBE
CAZALIS : Françoise LASSERRE	MEILHAN : Catherine HUREL	SORBETS : Christian FILHASTRE
CLEDES : Claudette CHAUSSERY	MIMBASTE : Gérard PAYEN	SORT-CHALOSSE : Françoise MAYET
CLERMONT : Eric LESPARE	MIRAMONT-SENS. : Coralie GUEPET	SOUPROSSE : Marlène RASOAMAHARO
COUDURES : Emma GAILLARDET	MISSON : Jean-Marc HONDELATTE	ST-CRICO-CHAL. : Alain DUFAU
DOAZIT : Karine BALEN	MOMUY : Geneviève BRETHERS	ST-GEOURS-D'A... : Monique DE CHAUTON
DONZACO : Philippe MORA	MONGET : Denis LAURETET	St-JEAN-de-LIER : Franck SUZAN
DUMES : Yves BAUDIN	MONSEGUR : Michel LALANNE	Ste-COLOMBE : Patrick DESTRIBOIS
ESTIBEAUX : Claude CHOLIERE	MONTAUT : Françoise MARSAN	TARTAS : Eric LAMOTHE
EYRES-MONCUBE : Geneviève POUYSEGUR	MONTFORT : Laurent TOLLIS	TILH : Jean DARRASPEN
FARGUES : Pascal LAMOTHE	MONTGAILLARD : Jean-Claude DUCLA	TOULOUZETTE : Valérie DUCASSE
GAAS : Sylvain DUBUISSEZ	MONTSOUE : Thierry LAGUIAN	URGONS : Marielle TERRADE
GAMARDE : Jean-Pierre FEIGNA	MORGANX : Jacques COUDROY	VICO-D'AURIBAT : Béatrice GUIRLIS
		VILLENAVE : Nicole DESPLATS